

# ACTION 8

## APPLIQUER DES CRITERES D'ECO-CONDITIONNALITE DANS LES AIDES AUX ENTREPRISES

### Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

### CONTEXTE LOCAL

Bourges Plus soutient les projets de développement des entreprises locales, et accueille et accompagne les entreprises extérieures souhaitant s'implanter sur le territoire de l'Agglomération.

C'est dans ce cadre qu'en 2007, Bourges Plus a mis en place un dispositif d'aides financières. Ces aides concernent la création d'emploi, l'innovation, et la recherche et développement (R&D), et sont accordées sous certaines conditions.

### Résultat attendu

- > Favoriser l'intégration des préoccupations environnementales et sociales dans les projets de développement des entreprises.

### DESCRIPTIF

En contrepartie de l'octroi des aides financières, exiger :

- La création et le maintien de l'emploi sur une durée minimum ;
- Des contreparties sociales ou environnementales (formation qualifiante mise en place, politique d'accueil du public en insertion, récupération eaux pluviales, ergonomie du poste de travail...).

### PILOTE

- Bourges Plus ;
- Elu référent : M. D. BEZARD ; service concerné = service du Développement Economique.

### PARTENAIRES

Agence de Développement du Cher, Conseil Général, Conseil Régional.

### Calendrier prévisionnel

2011-2015

Voir descriptif ci-dessus

### BUDGET PRÉVISIONNEL

Non défini.

#### Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action

	La lutte contre le changement climatique
✓	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
✓	L'épanouissement de tous les êtres humains
✓	Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables